



Section MOISSY PFC

Moissy le 26 Janvier 2017

Face aux menaces, un effectif soudé et uni : C'est la seule solution !

La section syndicale Sud de la PFC va être reçue à sa demande par la direction de la PFC dans le cadre d'une audience, le 3 février.

Nous comptons aborder le point de l'effectif du site, en cure d'amaigrissement forcé, aucun départ n'ayant été remplacé depuis des lustres. De nombreux départs sont prévus pour cette année 2017.

Nous ne nous faisons guère d'illusions quant à la réponse qui va nous être apportée mais les choses devant être dites, nous espérons au moins un langage de vérité. L'objectif zéro CP sur les PFC d'ici 2020 va supprimer un nombre considérable d'emploi, en premier lieu les inaptes, nous l'avons développé de nombreuses fois lors des HMI de Sud et le Directeur local détient une certaine expertise en termes de casse sociale. (*cf. : Fermeture de la PIC de PONTOISE avant les délais qui lui étaient impartis par sa hiérarchie.*)

C'est pourquoi la situation exige une grande lucidité de la part des travailleuses et des travailleurs. L'expression de cette lucidité, c'est d'abord et avant tout l'unité et la solidarité entre tous et toutes. C'est aussi la capacité à opposer un collectif large, inter-brigades, pour au moins, limiter la casse ! Après bientôt 10 ans d'existence de la PFC, le personnel de MOISSY a su démontrer qu'il en était capable.

DIVERSION...

Au moment où cette exigence se fait pressante, apparaissent sur le site des bruits faisant état de procédures pour harcèlement moral **entre collègues** en brigade de jour.

.L'Article L1152-1 du code du travail reconnaît et définit clairement les contours de ce qu'est le harcèlement moral :

Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.



Nous mettons en garde à ne pas confondre « les embrouilles entre collègues » et des faits de harcèlement, c'est-à-dire la répétition de faits visant à détruire psychologiquement, dans une démarche volontariste, tel ou telle collègue dont on veut se débarrasser.

Les divergences entre nous qui peuvent se produire au travail et relativement à l'exécution des tâches n'ont qu'un seul responsable : le management « à la godille », en particulier du responsable de jour, en fonction des intérêts du moment, que nous avons virulemment dénoncé depuis des années sans être entendus/ues.

Ce mode de management et cela doit être compris par tous et toutes **est arrivé au bout du chemin**. Aller se plaindre individuellement de tel ou telle ne sert à rien et revient à « donner ses cartouches à l'ennemi », à donner à la direction un rôle de « Juge de paix », une dimension morale, dès lors que nous savons ces gens dénués, dans le cadre de leur fonctions, de toute morale et de tout état d'âme. C'est ensemble et unis/ies qu'il faut aller demander des comptes et exiger une organisation du travail qui ne lèse personne !

C'est pourquoi nous appelons les Collègues à la raison et à ne pas se laisser embarquer dans des entreprises de diversion visant à les écarter de la seule et véritable tâche du moment :

L'unité et la solidarité pour la préservation de l'emploi, pour le comblement de l'effectif manquant, facteur de détérioration des conditions de travail !

D'autres « bruits » courant sur la PFC font état d'un montant de 400 euros pour le challenge. Nous n'avons aucune information à ce sujet, notre Fédération ne nous a rien fait remonter, non plus que nos Camarades des autres PFC. A notre connaissance le challenge est bien fixé à 250 euros, somme à laquelle viendront s'adjoindre 150 euros de « Sur-bonus » ce qui donnera un total de 400 euros.